



Berne, le 10 décembre 2021

### Destinataires

Partis politiques  
Associations faïtières des communes,  
des villes et des régions de montagne  
Associations faïtières de l'économie  
Milieux intéressés

### **Révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (Adaptation des dispositions du service universel); Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST; RS 784.101.1) dans le cadre du service universel.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **25 mars 2022**.

L'actuelle concession de service universel expire le 31 décembre 2022 et doit être réattribuée par la Commission fédérale de la communication (ComCom) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Entre-temps, l'actuelle concession de service universel sera prolongée d'un an. En vue de la nouvelle attribution de la concession de service universel, le Conseil fédéral doit définir la future portée du service universel et adopter la révision nécessaire de l'OST. Les dispositions modifiées détermineront le contenu de la concession à octroyer et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sous: [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti:



[tp-secretariat@bakom.admin.ch](mailto:tp-secretariat@bakom.admin.ch)

Monsieur Antonio Nania (tél. 058 460 53 58) et Madame Joëlle Pizarro (tél. 058 460 58 76) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale